

Le conseil départemental n'est pas le département

Date : 1 mai 2015

J'ai été récemment surpris de voir Ouest-France et le Mensuel de Rennes relayer sans piper les propos de la direction de la communication du département d'Ille-et-Vilaine qui, à propos du conseil général rebaptisé conseil départemental à l'issue des dernières élections, se vante d'avoir « *eu du nez* » en modifiant l'appellation figurant sur son nouveau logo, il y a 7 ans :



1986



2008

« On avait bien conscience, déjà, que le conseil général, ça ne parlait à personne. Mais on ne pouvait pas imaginer que cela deviendrait l'appellation légale en 2015 »

Chacun sait ou devrait pourtant savoir que l'appellation légale de cette institution n'a jamais été le conseil général et n'est pas davantage aujourd'hui le conseil départemental, mais le département : une appellation que l'on peut incidemment regretter, puisqu'elle entretient la plus grande confusion avec la circonscription administrative placée sous l'autorité du Préfet qui couvre exactement le même territoire... mais c'est comme ça.

Nous avons bien là en tous cas la preuve que - volontairement ou non - la direction de la communication confond allègrement la collectivité territoriale avec l'un de ses organes de fonctionnement : son assemblée délibérante.

Les propos du Président Jean-Louis Tourenne étaient pourtant très clairs, il y a 7 ans... à ce point que pour une fois je n'hésite pas à lui rendre hommage :



ACTUALITÉS - LA COM DANS L'OUEST / ENTREPRISES & COLLECTIVITÉS

Le 23/06/2008

Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine s'offre un lifting



Le département d'Ille-et-Vilaine a procédé au rafraîchissement de son logo. L'opération, confiée à Euro RSCG 360 pour un budget de 5 000 €, lui confère la touche d'élégance et de modernité - à l'image des lignes adoucies ou de la symbolique hermine subtilement glissée dans l'esperluette - qui avait fini par faire défaut à son prédécesseur, réalisé en... 1986.

Sur le nouveau logo, on note que la mention « Conseil général », en tête sur l'ancienne version, s'efface au profit du sous-titre « Le Département ». « C'est une volonté de clarifier le nom de notre institution, que nos concitoyens ont du mal à situer, explique Jean-Louis Tourenne, président du Conseil général dans les colonnes

de *Nous Vous Ille*, le magazine de l'institution. (...) Il est temps de donner plus de lisibilité à la collectivité départementale (...) Rappelons d'ailleurs que la dénomination juridique et officielle de notre collectivité territoriale est bien « Département », le nom « Conseil général » désignant l'assemblée élue. »

Le logo apparaîtra progressivement sur les différents supports de communication, le département jouant la carte du développement durable - et de l'économie - en précisant que « les documents et objets promotionnels marqués par le logo actuel seront écoulés avant impression de nouveaux supports portant le logo modernisé. »

Sur le sujet

- Le site web du Conseil général d'Ille-et-Vilaine
- Téléchargez l'évolution du logo du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, avant et après

[_cliquer sur l'image pour l'agrandir](#)

Notons au passage que le logo n'a pas coûté « 3 ou 4.000 euros » comme il est prétendu par le département, mais 5.000 euros (sans doute hors taxes), majorés des frais de dépôt auprès de l'INPI, le 12 mars 2007, de sa version ratée et finalement non retenue, via le mandataire habituel dont les honoraires ont toujours été très largement plus élevés que la seule redevance due.



Nul doute qu'au total nous étions beaucoup plus près de 10.000 euros.

Sur le même sujet :

- [Conseil départemental, bonjour !...](#)
- [De la qualité de l'information en milieu brétillien](#)